



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

04 FEV. 2019

Réf. : mfp_829xefc49

Dossier suivi par :
SCHOOS Françoise
Tél. : 247-83184

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement
Service Central de Législation

Luxembourg, le - 4 FEV. 2019

Objet : Question parlementaire n° 146 du 4 janvier 2019 de Madame la Députée Octavie Modert
concernant la formation spécifique préparant à la fonction d'administrateur

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint ma réponse à la question parlementaire dont question sous
rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Fonction publique

Marc Hansen

Réponse de Monsieur le Ministre de la Fonction publique Marc Hansen à la question parlementaire n°146 de l'honorable Députée Octavie Modert concernant la formation spécifique préparant à la fonction d'administrateur

Le mandat d'administrateur requiert des connaissances, des compétences et des responsabilités particulières. Afin d'adresser les besoins spécifiques de ces administrateurs siégeant aux conseils d'administration des entreprises relevant du secteur public et des entreprises dans lesquelles l'État est actionnaire, l'Institut national d'Administration publique (INAP), suite à des échanges avec le Ministère de l'Economie et le Ministère des Finances et en collaboration avec l'Institut Luxembourgeois des Administrateurs (ILA), a mis en place un programme de formation ciblant ces administrateurs étatiques au début de l'année 2017. Depuis, quatre cycles de formation ont été proposés dans le catalogue de formation continue de l'INAP.

La formation a pour objectif de guider l'administrateur dans l'exercice de ses fonctions de représentant à la fois des intérêts de l'entreprise et des pouvoirs publics. Elle explore non seulement les aspects légaux et réglementaires, mais fournit également les meilleurs conseils et pratiques. En tant que premier interlocuteur sur le sujet de la gouvernance, l'ILA apporte son expertise sur le contenu du cycle de formation et s'engage à fournir des formateurs experts sur les sujets définis.

Les thématiques traitées dans les différents modules sont:

- les principes généraux de la gouvernance d'entreprise au Luxembourg ;
- l'efficacité et l'impact du conseil ;
- les spécificités financières et le reporting.

Faisant partie de sa démarche « qualité », l'INAP procède de façon systématique à des évaluations de toutes ses formations. Chacun des quatre cycles de formations a donc été évalué par les participants.

En général, les cycles de formations ont été évalués très positivement, surtout en ce qui concerne la qualité, l'expérience professionnelle et les compétences des formateurs sur les différentes matières délivrées :

- l'appréciation globale des formateurs était positive dans 95% des cas ;
- l'appréciation globale des séminaires était positive dans 95% des cas également ;
- 93% des sondés ont trouvé le contenu des séminaires « riche et intéressant » ;
- 91% des sondés ont pu mettre en pratique leurs connaissances.

Quelques pistes à améliorer soulignées par les participants ont déjà été prises en compte par l'INAP.

L'INAP a prévu d'organiser de façon régulière (deux fois par an) le cycle de formations pour administrateurs relevant du secteur public et d'adapter de façon encore plus ciblée les besoins des administrateurs aux cycles de formations en tenant compte des évaluations.